



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2024-547

PUBLIÉ LE 30 SEPTEMBRE 2024

# Sommaire

## **Cour d'appel de Douai /**

R32-2024-09-25-00007 - arrete SAS ped podologues HDF (2 pages)

Page 3

Cour d'appel de Douai

R32-2024-09-25-00007

arrete SAS ped podologues HDF

La Première vice-présidente,  
Présidente de la cour par intérim

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu l'arrêté du vice-président du Conseil d'Etat du 3 mai 2024 désignant Mme Marie-Pierre VIARD, première vice-présidente, présidente de la cour administrative d'appel de Douai par intérim ;

Vu les désignations faites par le Conseil régional de l'ordre des pédicures-podologues des Hauts-de-France, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et le Régime de protection sociale agricole ;

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'arrêté du 29 août 2023 est modifié ainsi : sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des pédicures-podologues des Hauts-de-France :

#### **Représentants du conseil régional de l'ordre des pédicures-podologues :**

Assesseurs titulaires :

- Mme Aurélie BERNIER,
- M. Gérard PEYRAC

Assesseurs suppléants :

de Mme BERNIER

- Mme Anne-Catherine BOSSUET,
- M. Alexandre REMOND

de M. PEYRAC

- M. Dominique WOJCIAK,
- Mme Marie CARISSIMO

#### **Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général :**

Assesseur titulaire :

- Dr André ADDA, médecin conseil – Direction régionale de service médical d'Ile de France.

**Représentants du régime de protection sociale agricole :****Assesseur titulaire :**

- Dr Guillaume ACHER, médecin conseil – Mutuelle sociale agricole Côtes Normandes.

**Assesseurs suppléants :**

- Dr Nicolas DURIEZ, médecin conseil – Mutualité sociale agricole Portes de Bretagne.
- Dr Laurence VANDOORNE, médecin conseil chef – Mutualité sociale agricole Côtes Normandes.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au conseil régional de l'ordre des pédicures-podologues des Hauts-de-France, à la Caisse nationale d'assurance maladie et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Douai, le 25 septembre 2024



Marie-Pierre VIARD